

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A DISTANCE  
DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2020**



**Conseil Départemental d'Accès au Droit  
Du Lot-et-Garonne**

**CDAD 47**

*Groupement d'Intérêt Public*

Palais de justice d'Agen  
Place Armand Fallières  
47000 AGEN

Tél: 06.13.91.56.67.

Site internet : [www.cdad47.info](http://www.cdad47.info)

Courriel : [cdad-lot-et-garonne@justice.fr](mailto:cdad-lot-et-garonne@justice.fr)

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A DISTANCE DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2020

En l'an deux mil vingt, le Conseil d'administration du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Lot-et-Garonne a délibéré à distance au visa :

- de l'Ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
- du Décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
- de la Circulaire de la direction générale des finances publiques du 24 février 2017 relative aux modalités d'arrêt par voie électronique du compte financier par l'organe délibérant des organismes publics nationaux.

En premier lieu, les différents membres du Conseil d'administration ont eu la possibilité, à la suite d'une information par messagerie électronique le 17 juillet 2020 à 10H37, de formuler des observations sur le projet de recrutement d'un contractuel par le CDAD 47.

*Aucune observation n'a été formulée par les membres du Conseil d'administration du CDAD 47.*

Les différents membres du Conseil d'administration du CDAD 47 ont ensuite été sollicités par mail par l'envoi du message suivant le 03 septembre 2020 à 12h48 :

*« Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration du CDAD 47,*

*Comme suite aux orientations validées lors de sa dernière assemblée générale et au message qui vous a été adressé le 17 juillet dernier, nous vous remercions de nous faire parvenir votre position par réponse au présent mail au plus tard le 8 septembre prochain sur les délibérations suivantes :*

- ***Recrutement d'un permanent dans les termes du contrat joint,***
- ***Validation du Projet de budget rectificatif n°2 joint également,***

*Compte tenu de l'urgence et de la crise sanitaire, Monsieur le Président du CDAD 47 a estimé utile d'utiliser les possibilités de communication électronique telle que recensées dans la note jointe.*

*Vous pouvez bien entendu adresser en retour toute question que vous jugerez utile d'ici le 8 septembre.*

*Je vous informe qu'après une large diffusion, Monsieur le Président a procédé durant l'été à plusieurs auditions en vue de ce recrutement et que Madame CHARLOT est apparue remplir toutes les qualités requises pour le poste. Vous trouverez, pour information, son CV ci-joint.*

*Vous noterez que le projet de budget rectificatif intègre le cout de l'externalisation de la paie, la DGFIP n'acceptant plus de paie à façon manuscrite et le CDAD n'ayant pas les moyens d'acquérir*

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A DISTANCE DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2020

*le logiciel adéquat.*

*Sous réserve de l'avis du conseil d'administration, ainsi donné par voie électronique, le contrat de travail de Mme CHIAROT doit encore être soumis au visa du contrôleur financier de sorte que le recrutement ne pourra pas en toute hypothèse intervenir avant le 1er octobre 2020.*

*Veillez agréer, Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration du CDAD 47, l'expression de mes salutations respectueuses. ». Ce message était accompagné de différentes pièces jointes (ci-joints) à savoir :*

- la note du SADJAV relative aux délibérations à distance datant du 23 juillet 2019,
- le projet de contrat de droit public de Madame CHIAROT
- le Projet de budget rectificatif n°2,
- la fiche de poste du coordinateur du CDAD 47,
- le *curriculum vitae* de Madame CHIAROT.

Ce mail ouvrant une délibération à distance par voie de messagerie ayant lieu entre le jeudi 3 septembre à 12h58 et le mardi 8 septembre à 18h. Ce conseil avait pour ordre du jour :

- le recrutement d'un permanent dans les termes du contrat annexé,
- la validation du Projet de budget rectificatif n°2.

Ces messages électroniques ont été envoyés à :

### **Avec voix délibérative en qualité de membres de droit :**

- Monsieur Éric BRAMAT, Président du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Lot-et-Garonne et du Tribunal judiciaire d'Agen ;
- Madame Manuella GARNIER, Procureur de la République près le Tribunal judiciaire d'Agen ; Vice-présidente du CDAD 47 ;
- Madame Béatrice LAGARDE, Préfète du Lot-et-Garonne ;
- Madame Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental du Lot-et-Garonne ;
- Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, Président de l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne et Maire d'Agen ;
- Maître Philippe ESCAFFRE, Président de la chambre interdépartementale des notaires du Gers, du Lot et du Lot-et-Garonne ;

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A DISTANCE  
DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2020**

- Maître Louis VIVIER, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau d'Agen ;
- Maître Patrick LAMARQUE, Président de la Caisse des Règlements Pécuniaires du Barreau d'Agen (CARPA) ;
- Maître BONNIN, Président de la Chambre départementale des Huissiers de justice du Lot-et-Garonne ;
- Madame Marie-Chrystine LAVERGNE DE CERVAL, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales du Lot-et-Garonne (UDAF 47).

**Avec voix consultative, en qualité de membres de droit :**

- Monsieur Stéphane LESPES, Agent comptable du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Lot-et-Garonne.

Aucune observation n'a été effectuée par les différents membres du Conseil d'administration du CDAD.

<b>Identité et Fonction</b>	<b>Adresse électronique</b>	<b>Envoi du message du 03/09/2020 et de ces pièces annexes à 12h48</b>	<b>Transmission de la délibération</b>
<b>Monsieur BRAMAT, Président du CDAD 47</b>	<a href="mailto:p.tgi-agen@justice.fr">p.tgi-agen@justice.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49  Lus le 03/09/2020 à 13h13	Absence de vote exprimé
<b>Madame GARNIER, Vice-présidente du CDAD 47</b>	<a href="mailto:Manuella.Garnier@justice.fr">Manuella.Garnier@justice.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49  Lus le 03/09 15h49	Absence de vote exprimé
<b>Maître LAMARQUE, Président de la CARPA du Barreau d'Agen</b>	<a href="mailto:carpa-agen-christelle@orange.fr">carpa-agen-christelle@orange.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49  Lus le 03/09 à 13h53	Absence de vote exprimé
<b>Madame BORDERIE,</b>	<a href="mailto:secretariatpresidente@lotetgaronne.fr">secretariatpresidente@lotetgaronne.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49	Absence de vote exprimé

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A DISTANCE  
DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2020**

Madame la Présidente du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne		Lus le 04/09 à 8h58	
Madame LAGARDE, Préfète du Lot-et-Garonne	<a href="mailto:marie-paule.dumeste@lot-et-garonne.gouv.fr">marie- paule.dumeste@lot-et- garonne.gouv.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49  Pas d'accusé de lecture	Vote exprimé le 08/09 à 15h49 : 1. POUR, 2. POUR.
Maître VIVIER, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau d'Agen	<a href="mailto:barreau-agen@orange.fr">barreau- agen@orange.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49  Lus le 03/09 à 13h55	Vote exprimé le 08/09 à 16h49 : 3. POUR, 4. POUR.
Maître BONNIN, Président de la Chambre Départementale des Huissiers de justice du Lot-et-Garonne	<a href="mailto:bonnin.huis@wanado.o.fr">bonnin.huis@wanado o.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49	Vote exprimé le 08/09 à 9h57 : 5. POUR, 6. POUR.
Maître ESCAFFRE, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires du Gers, du Lot et du Lot-et-Garonne	<a href="mailto:cinagen@notaires.fr">cinagen@notaires.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49  Lus le 03/09 à 14h23	Absence de vote exprimé
Monsieur DIONIS du SEJOUR, Président de l'ADM47	<a href="mailto:nicole.maitte@agen.fr">nicole.maitte@agen.fr</a>	Reçus le 03/09 à 12h49	Absence de vote exprimé
Madame LAVERGNE DE CERVAL, Présidente de l'UDAF 47	<a href="mailto:mc.lavergne.udaf47@gmail.com">mc.lavergne.udaf47@ gmail.com</a>	Reçus le 03/09 à 12h49  Pas d'accusé de lecture	Vote exprimé le 03/09 à 12H49 : 7. POUR, 8. POUR.

**I - Recrutement d'un permanent dans les termes du contrat joint**

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A DISTANCE DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2020

Les votes ainsi exprimés représentent :

- 4 votes d'approbation,
- 0 votes de désapprobation,
- 6 abstentions.

□ *Le Conseil d'administration approuve ainsi, à l'unanimité des suffrages exprimés, le recrutement d'un contractuel permanent aux conditions indiquées dans les documents joints, sans modification ni rectification.*

### **II - Validation du Projet de budget rectificatif n°2 joint**

Les votes ainsi exprimés représentent :

- 4 votes d'approbation,
- 0 votes de désapprobation,
- 6 abstentions.

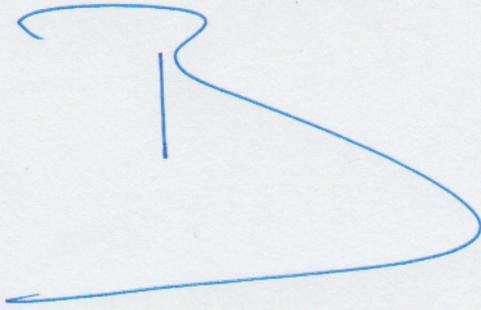
□ *Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de budget rectificatif n°2, sans modification ni rectification.*

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A DISTANCE  
DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2020**

Fait à Agen, le 09 septembre 2020

« Lu et approuvé »

Monsieur Éric BRAMAT  
Président du Conseil départemental d'accès au droit du Lot-et-Garonne  
Président du Tribunal judiciaire d'Agen



Madame Alice MIRAT  
Coordinatrice du Conseil d'accès au droit du Lot-et-Garonne  
Assistante de justice

